

Aux membres du comité du SYVICOL

Publié dans la commune de
Hesperange en date du 20.02.2026
conformément à l'article 14,
alinéa 2 de la loi du 23 février
2001 concernant les syndicats
de communes.

Convocation

Madame, Monsieur,

Par la présente, conformément à l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous vous prions de bien vouloir assister à une réunion du comité du SYVICOL, qui aura lieu

lundi le 9 mars à 12h00 au siège du syndicat.

Ordre du jour :

1. Affaires de personnel
2. Amendements gouvernementaux au projet de loi n°8052 portant modification : 1° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ; 2° du Code pénal ; 3° de la loi modifiée du 19 juillet 2004 sur l'aménagement communal et le développement urbain
3. Amendements gouvernementaux au projet de règlement grand-ducal fixant la composition, l'organisation, le fonctionnement et les jetons de présence du comité de déontologie du conseiller communal et le contenu de la déclaration d'intérêts et de la déclaration du patrimoine immobilier des conseillers communaux
4. Amendements parlementaires au projet de loi n°7139A portant modification de certaines dispositions du Titre 3 « Le plan d'aménagement général », du Titre 4 « Le plan d'aménagement particulier » et du Titre 6 « Mesures d'exécution des plans d'aménagement » de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain
5. Amendements gouvernementaux au projet de loi n°8482 modifiant : 1° la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets ; 2° la loi modifiée du 21 mars 2017 relative aux emballages et aux déchets d'emballages ; 3° la loi du 9 juin 2022 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement.
6. Amendements gouvernementaux au projet de loi n°8598 portant mise en œuvre du règlement (UE) 2023/1542 relatif aux batteries et aux déchets de batteries, modifiant la directive 2008/98/CE et le règlement (UE) 2019/1020, et abrogeant la directive 2006/66/CE, tel que modifié, et modifiant la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS
7. Nomination d'un membre suppléant au sein du comité directeur de la caisse de maladie des fonctionnaires et employés communaux
8. Nomination d'un membre suppléant au sein du Conseil supérieur du vivre-ensemble interculturel



9. Rapport sur les activités du bureau

10. Divers

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Luxembourg, le 19 février 2026

Pour le bureau du SYVICOL,

La secrétaire,
Elisabeth Becker

Le président,
Emile Eicher